

# UNITE CAPITALISABLE 2

## Volumes horaires 65h

Qualiopi  
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie :  
ACTIONS DE FORMATION



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de cette Unité Capitalisable vise à former les stagiaires à conduire des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale affiliée à la Fédération Française de Natation



## PUBLICS ET PREREQUIS

1-Pré requis

2-Modalités d'inscription

3-Positionnement

4-Entrée en formation

### 1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION

Ces exigences sont définies nationalement dans les livrets référentiels des Brevets Fédéraux 1,2 et 3

#### Prérequis pour s'inscrire à l'unité capitalisable UC2 du « Moniteur Sportif de Natation »

1. Avoir 15 ans minimum
2. Être licencié à la Fédération française de natation
3. Être titulaire à minima du PSC 1 ou son équivalent au plus tard pour les prérequis à la mise en situation pédagogique

### 2- MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats devront s'inscrire via le dossier papier en pièce jointe du mail.

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

#### Pièces à fournir pour s'inscrire à l'Unité capitalisable 2 du « Moniteur Sportif de Natation »

Une autorisation parentale, pour les mineurs, accompagnée de la fiche sanitaire

1. Un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation, datant de moins de trois mois à l'entrée en formation
2. Un extrait de casier judiciaire bulletin n°3
3. Une copie à minima du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou son équivalent1

**Clôture des inscriptions : 30/09/2023**

### 4- POSITIONNEMENT :

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du Moniteur Sportif de Natation et d'autre part, à ses acquis.

Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

**Durée du positionnement :** en fonction du stagiaire

**Date du positionnement :** 16/09/2023



**Contenus :** Le positionnement se déroulera en quatre phases :

### 1. Une phase collective de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

### 2. Une phase collective de présentation de la formation

Chaque stagiaire via un document d'autoévaluation en référence au référentiel du Moniteur Sportif de Natation et d'échanges via d'éventuelles questions et réponses sur des thèmes abordés.

### 3. Une phase individuelle d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel. Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

### 4. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



## CONTENUS DE LA FORMATION

### LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives

### LES COMPETENCES VISÉES

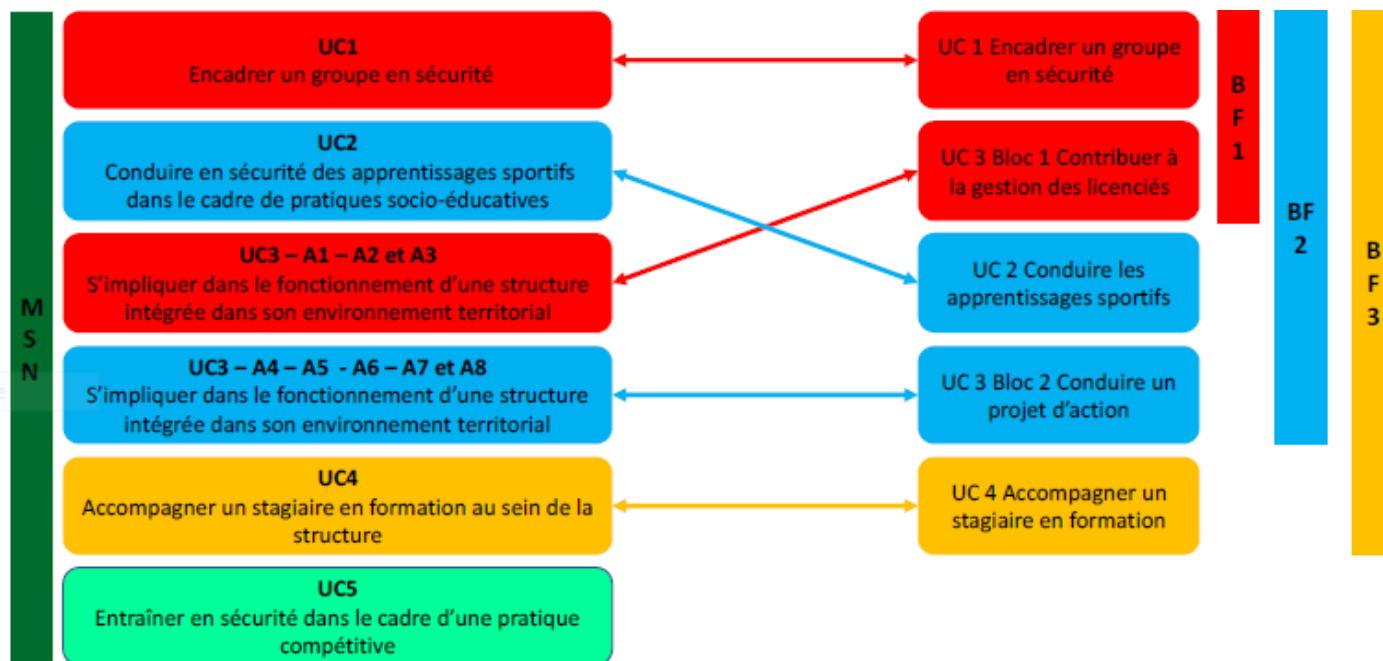
1. Être capable de conduire les apprentissages sportifs

### LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation :

#### UC 2 : CONDUIRE EN SECURITE DES APPRENTISSAGES SPORTIFS DANS LE CADRE DE PRATIQUES SOCIO-EDUCATIVES

1. A1 – conception d'un projet pédagogique, d'un cycle et d'une séance
2. A2 – Conduite d'un projet pédagogique, d'un cycle et d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
3. A3 – Évaluation d'un projet pédagogique et d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs

RELATION ENTRE LE MONITEUR SPORTIF DE NATATION ET LES BREVETS FEDERAUX 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ET 3<sup>ème</sup> DEGRE


## ORGANISATION DE LA FORMATION

### ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Pays de la Loire a été habilité par l'Institut National de Formation aux Activités de la Natation (habilitation n° à venir) pour la mise en œuvre de cette formation.

### DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
16/10/2023 au 14/06/2024	8 mois	30/09/2022	16/10/2023

### RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 16 octobre 2023 au 14 juin 2024 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

### DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total 156 HEURES

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires de pratique avec formateurs	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC2 – Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives	66	0	0	90



## **CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE**

Voir fin document

## **HORAIRES DE FORMATION**

Les sessions de formation en face à face auront lieu principalement sur des week-ends et pendant les vacances scolaires de 8h à 12h et de 13h à 18h

## **SESSIONS DE FORMATION**

Formation en groupes limités à 18 stagiaires.

## **LIEUX DE LA FORMATION**

### **Salles de formation**

ERFAN Pays de la Loire – 44 rue Romain Rolland – 44000 NANTES

Tram: accessible par la ligne 1 arrêt Romain Rolland

Parking accessible derrière l'établissement près du collège sacré cœur.

### **Structures aquatiques pédagogiques**

.....

## **LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE**

### *Structures d'alternance*

Dans le cadre de cette formation, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, au sein d'une structure associative affiliée la Fédération Française de Natation.

Lors de son inscription, le candidat devra remettre à l'ERFAN Pays de la Loire une lettre du Président de sa structure ou éventuellement du de la structure d'accueil, précisant son accord pour l'accueil d'un stagiaire en formation au Moniteur Sportif de Natation au sein de la structure, ainsi qu'un engagement d'un tuteur de la structure d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation.

Une convention de mise en situation professionnelle sera alors éditée et transmise à toutes les parties pour signature.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

### *Le tutorat*

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au minimum d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 1 an, doit obligatoirement être majeure et agréer par l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.



## MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

**La formation est personnalisée** et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. *Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...*

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

### MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

#### Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
6. Matériels d'aquagym et de circuit training

#### Structures aquatiques

1. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

#### Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.
3. Abonnement à un service de téléconférence

### MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
5. Utilisation d'un livret du stagiaire
6. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)

Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.





## MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.  
Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de l'INFAN

### EPREUVES DE CERTIFICATION

Cet UC 2 peut faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, dates etc). L'ensemble de l'UC doit être validé pour l'obtention du certificat de réalisation.

Pour toutes les épreuves d'évaluation certificative, les commissions d'évaluation sont composées de deux personnes dont :

- Un représentant de l'ERFAN ou de l'INFAN,
- Le DTN ou son représentant

Les membres de chaque commission d'évaluation sont proposés par l'ERFAN ou l'INFAN et leur désignation est validée par le Directeur Technique National.

UC concernées	Blocs concernés	Sous-blocs concerné	Nature et durée de l'épreuve
UC2	A1, A2, A3	A1C1, A2C1, A2C2, A2C3, A3C2 et A3C3	<p>Séance pédagogique suivie d'un entretien</p> <p><b>Etape 1 de l'épreuve : projet pédagogique.</b> Le candidat remet au jury avant le début de l'épreuve, le projet pédagogique du groupe</p> <p><b>Etape 2 de l'épreuve : Rédaction d'une fiche de séance.</b> Le candidat prépare une fiche de séance du groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs, Cette fiche de séance est également remise au jury avant le début de l'épreuve.</p> <p><b>Etape 3 de l'épreuve : Conduite d'une séance pédagogique suivie d'un entretien</b></p> <p>Durée de l'épreuve : Séance : 30 minutes minimum Entretien : 20 minutes maximum</p>

### VALIDATION DE L'UC

En cas de réussite aux certifications, un certificat de réalisation sera délivré aux stagiaires

### RELATIONS CERTIFICATIONS BREVETS FEDERAUX

Pour obtenir le Brevet fédéral 2e degré, le candidat devra valider les épreuves UC1+UC2 et UC3



## DISPENSES, ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

### DISPENSES

Sont dispensés du test de sécurité des Prérequis à la Mise en Situation Professionnelle (PRMSP) :

- les titulaires de l'attestation de formation au PSE de niveau 1 ou son équivalent, à jour de la formation continue
- les titulaires du Brevet fédéral 2ème degré, à jour de leur formation continue
- les titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport des Activités Aquatiques et de la Natation à jour de leur formation continue
- les titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique à jour du maintien des acquis du BNSSA.

Rappel : les sportifs de haut niveau devront être titulaires au minimum du PSE1 à jour de la formation continue et avoir réalisé un test de sécurité sur une distance de 50m au plus tard lors de la validation des PRMSP.

Sous réserve du respect des principes mentionnés au paragraphe ci-dessus.

Les personnes titulaires du Brevet fédéral 2e degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue sont dispensées :

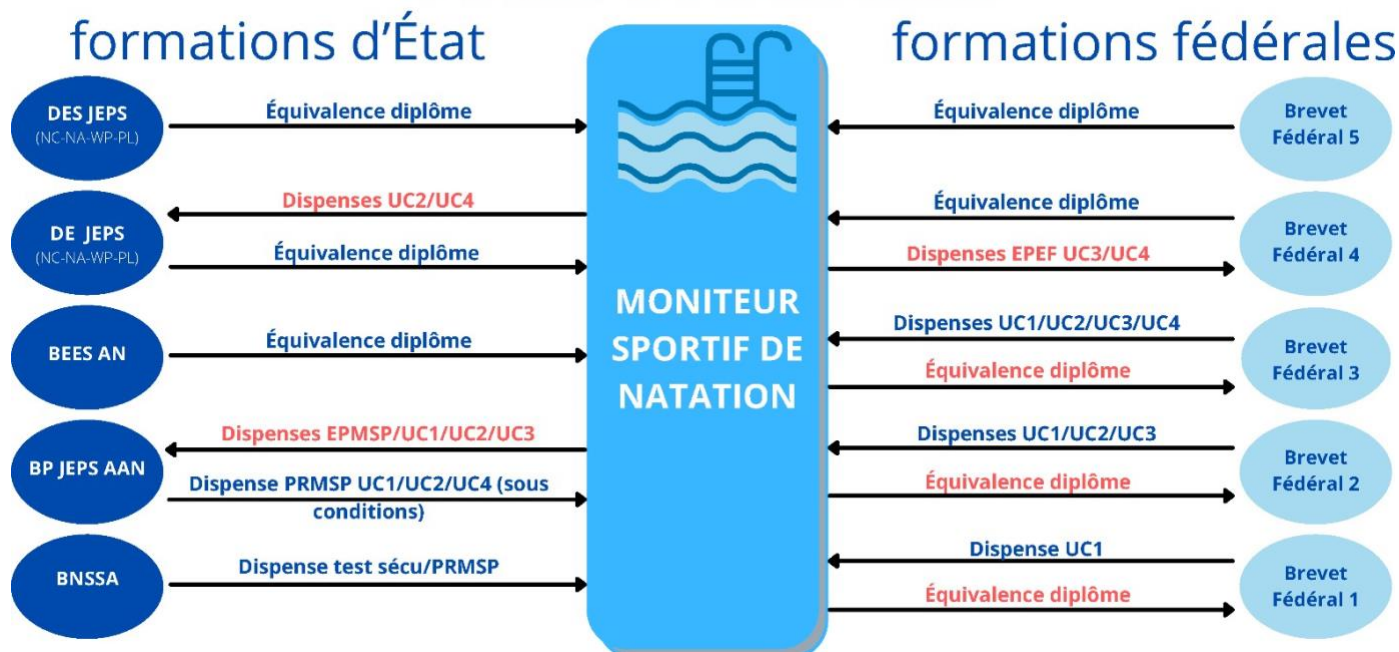
- de l'exigence de la performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation lors des prérequis à l'entrée en formation

### EQUIVALENCES

1. Les personnes titulaires d'un **Brevet fédéral 1, 2 ou 3ème degré** de la Fédération française de natation à jour de la formation peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution de UC2.
2. Les personnes titulaires du **Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS)** mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo, justifiant d'une licence au sein d'une structure de la Fédération française de natation sur deux saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation, peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution de l'UC2.

### PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :

## POINT SUR LE MSN





## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toutes informations complémentaires, contacter Mme Stéphanie CAZAL (cf. contact ci-dessous)

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

### ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
2. Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
3. Le candidat dépose un **dossier de demande d'aménagement**, un certificat médical descriptif, à la Fédération Française de Natation
4. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)
5. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
6. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
7. En dernier lieu, la décision du président de la FFN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

## € TARIFS ET FINANCEMENTS

### TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
Parcours complet UC2	611 € Soit 8,5€ /h	561 €	15€	35 €	611 €

Si vous vous inscrivez à plusieurs UC, au même moment, les frais de dossier ne vous seront demandés qu'une seule fois

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : [erfan.paysdeloire@orange.fr](mailto:erfan.paysdeloire@orange.fr)
2. par téléphone au : 07 63 79 92 01

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

Les frais annexes correspondent aux frais de restauration. Les frais d'hébergement sont à la charge du stagiaire.





## FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

### *Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?*

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- X PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

### *Vous êtes salarié ?*

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- X FNE
- ✓ Autofinancement



## CONTACTS

## RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

<b>Référent pédagogique</b>	Lucas THIBAUT	Tel : 02 51 13 48 80	Mail : erfan.paysdeloire@orange.fr
<b>Référent administratif</b>	Stéphanie CAZAL	Tel : 07 63 79 92 01	Mail : erfan.paysdeloire@orange.fr
<b>Référent FOAD</b>		Tel :	Mail :
<b>Référent Handicap</b>	Stéphanie CAZAL	Tel : 02 51 13 48 80	Mail : erfan.paysdeloire@orange.fr



## INDICATEURS DE RÉSULTATS

2<sup>ème</sup> session UC2 cette année 2022

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite				Taux d'abandon	Taux de rupture de contrats	Taux d'insertion professionnelle	Taux de satisfaction des stagiaires
		Global	BF1	BF2	BF3				
Session N-1	44	87,5%	84,8%	77,8%	100%	4,6%	0%	0%	100%
Session N-2	47	98%	94,1%	100%	100%	0%	0%	0%	100%
Session N-3	44	94,3%	92,9%	91,6%	100%	0%	0%	0%	100%



**Attention !! Planning prévisionnel (en cours de construction) : il est donc possible qu'il y ait quelques modifications**

sept-23		oct-23		nov-23		déc-23		janv-24		févr-24		mars-24		avr-24		mai-24		juin-24		juil-24		août-24	
Dates	UCs	Dates	UCs	Dates	UCs	Dates	UCs	Dates	UCs	Dates	UCs	Dates	UCs	Dates	UCs	Dates	UCs	Dates	UCs	Dates	UCs	Dates	UCs
VEN. 1		DIM. 1		MER. 1	FERIE	VEN. 1		LUN. 1	FERIE	JEU. 1		VEN. 1		LUN. 1	FERIE	MER. 1	FERIE	SAM. 1		LUN. 1		JEU. 1	
SAM. 2		LUN. 2		JEU. 2		SAM. 2	UC1 : Nathalie (château-gontier)	MAR. 2		VEN. 2		SAM. 2		MAR. 2		JEU. 2		DIM. 2		MAR. 2		VEN. 2	
DIM. 3		MAR. 3		VEN. 3		DIM. 3		MER. 3		SAM. 3	UCS compétition ?	MER. 3		MAR. 3		VEN. 3		DIM. 3		MER. 3		SAM. 3	
LUN. 4		MER. 4		SAM. 4		LUN. 4		JEU. 4		DIM. 4		LUN. 4		JEU. 4		SAM. 4		MAR. 4		JEU. 4		DIM. 4	
MAR. 5		JEU. 5		DIM. 5		MAR. 5		VEN. 5		LUN. 5		MAR. 5		VEN. 5		DIM. 5		MER. 5	Certifications UC 4 (en visio)	VEN. 5		LUN. 5	
MER. 6		VEN. 6		LUN. 6		MER. 6		SAM. 6		MAR. 6		MER. 6		SAM. 6	UC1 : Lucas (Nantes)	LUN. 6		JEU. 6		SAM. 6		MAR. 6	
JEU. 7		SAM. 7		MAR. 7		JEU. 7		DIM. 7		MER. 7		JEU. 7		DIM. 7		MAR. 7		VEN. 7		DIM. 7		MER. 7	
VEN. 8		DIM. 8		MER. 8		VEN. 8		LUN. 8		JEU. 8		VEN. 8		LUN. 8		MER. 8	FERIE	SAM. 8		LUN. 8		JEU. 8	
SAM. 9		LUN. 9		JEU. 9		SAM. 9	UC3-B2 : Yann (Nantes ou visio)	MAR. 9		VEN. 9		SAM. 9		MAR. 9		JEU. 9	FERIE	DIM. 9		MAR. 9		VEN. 9	
DIM. 10		MAR. 10		VEN. 10		DIM. 10		MER. 10		SAM. 10	UC1 : Nathalie (château-gontier)	DIM. 10		MER. 10		VEN. 10		LUN. 10		MER. 10		SAM. 10	
LUN. 11		MER. 11		SAM. 11	FERIE	LUN. 11		JEU. 11		DIM. 11		LUN. 11		JEU. 11		SAM. 11		MAR. 11		JEU. 11		DIM. 11	
MAR. 12		JEU. 12		DIM. 12		MAR. 12		VEN. 12		LUN. 12		MAR. 12		VEN. 12		DIM. 12		MER. 12		VEN. 12		LUN. 12	
MER. 13		VEN. 13		LUN. 13		MER. 13		SAM. 13	UC3-B1 : Nathalie (château-gontier)	MAR. 13		MER. 13		SAM. 13	UC3-B2 : Yann (Nantes ou visio)	LUN. 13	Dates max rendu dossier stage UC1	JEU. 13		SAM. 13		MAR. 13	
JEU. 14		SAM. 14		MAR. 14		JEU. 14		DIM. 14		MER. 14		JEU. 14		DIM. 14		MAR. 14	Dates max rendu projet UC2	VEN. 14		DIM. 14	FERIE	MER. 14	
VEN. 15		DIM. 15		MER. 15		VEN. 15		LUN. 15		JEU. 15		VEN. 15		LUN. 15		MER. 15	Dates max rendu projet UC3.2	SAM. 15		LUN. 15		JEU. 15	FERIE
SAM. 16		LUN. 16	Posibonnement	JEU. 16		SAM. 16		MAR. 16		VEN. 16		SAM. 16	UC3-B2 : Yann (Nantes ou visio)	MAR. 16		JEU. 16	Dates max rendu projet UCS	DIM. 16		MAR. 16		VEN. 16	
DIM. 17		MAR. 17		VEN. 17		DIM. 17		MER. 17		SAM. 17	UC3-B2 : Yann (Nantes ou visio)	DIM. 17		MER. 17		VEN. 17		LUN. 17		MER. 17		SAM. 17	
LUN. 18		MER. 18		SAM. 18	UC3-B1 : Nathalie (château-gontier)	LUN. 18		JEU. 18		DIM. 18		LUN. 18		JEU. 18		SAM. 18		MAR. 18		JEU. 18		DIM. 18	
MAR. 19		JEU. 19		DIM. 19		MAR. 19		VEN. 19		LUN. 19		MAR. 19		VEN. 19		DIM. 19		MER. 19		VEN. 19		LUN. 19	
MER. 20		VEN. 20		LUN. 20		MER. 20		SAM. 20	UC1 : Nathalie (château-gontier)	MAR. 20		MER. 20		SAM. 20		LUN. 20	FERIE	JEU. 20		SAM. 20		MAR. 20	
JEU. 21		SAM. 21		MAR. 21		JEU. 21		DIM. 21		MER. 21		JEU. 21		DIM. 21		MAR. 21		VEN. 21		DIM. 21		MER. 21	
VEN. 22		DIM. 22		MER. 22		VEN. 22		LUN. 22		JEU. 22		VEN. 22		LUN. 22		MER. 22	Certifications UC 1 / UC3 B1 et B2 (visio)	SAM. 22		LUN. 22		JEU. 22	
SAM. 23		LUN. 23		JEU. 23		SAM. 23		MAR. 23		VEN. 23		SAM. 23		MAR. 23		JEU. 23		DIM. 23		MAR. 23		VEN. 23	
DIM. 24		MAR. 24		VEN. 24		DIM. 24		MER. 24		SAM. 24		DIM. 24		MER. 24		VEN. 24		LUN. 24		MER. 24		SAM. 24	
LUN. 25		MER. 25	UC2 : LUCAS (Nantes ou aux alentours)	SAM. 25	UC3-B2 : Yann (Nantes ou visio)	LUN. 25	FERIE	JEU. 25		DIM. 25		LUN. 25		JEU. 25		SAM. 25		MAR. 25		JEU. 25		DIM. 25	
MAR. 26		JEU. 26		MAR. 26		JEU. 26		MAR. 26		VEN. 26		MAR. 26		VEN. 26		MER. 26		MAR. 26		VEN. 26		LUN. 26	
MER. 27		VEN. 27		LUN. 27		MER. 27		SAM. 27	UC3-B2 : Yann (Nantes ou visio)	MAR. 27	UC2 et UC4 (où ?)	MER. 27		SAM. 27		LUN. 27		JEU. 27		SAM. 27		MAR. 27	
JEU. 28		SAM. 28		MAR. 28		JEU. 28		DIM. 28		MER. 28		JEU. 28		DIM. 28		MAR. 28		VEN. 28		DIM. 28		MER. 28	
VEN. 29		DIM. 29		MER. 29		VEN. 29		LUN. 29		JEU. 29		VEN. 29		LUN. 29		MER. 29		SAM. 29		SAM. 29		JEU. 29	
SAM. 30	Date limite dépôt de dossier	LUN. 30	UC3-B1 (Visio ou Nantes)	JEU. 30		SAM. 30		MAR. 30		SAM. 30	UC1 : Nathalie (château-gontier)	MAR. 30		JEU. 30		VEN. 30		DIM. 30	Certifications UC 2 et 5	MAR. 30		VEN. 30	
		MAR. 31	UCS (Nantes ou Leval)			DIM. 31		MER. 31				DIM. 31				VEN. 31				MER. 31		SAM. 31	